

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département du *Cantal*

SIGNALEMENT

L' *30* *juin* *1923*
 profession d' *prop^{re}*
 natif d' _____ dépt d' _____
 demeurant à *Saint-Paul-des-Landes*
 allant à _____ dépt d' _____
 âgé de _____ ans taille d'un mètre _____ cent^{es}
 cheveux *gris* front *découvert*
 sourcils *gris* yeux *bleus*
 nez *aquilin* bouche *ordinaire*
 barbe _____ menton *rond*
 visage *ovale* teint *ordinaire*

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à *Aussillac* le *30* *juin* *1923*
mil huit cent quatre vingt

Signature des témoins

Signature du porteur

J. Delcamp

20 du Registre

juin 1923.

ntal à Hurillac.

re Préfet,

*Victor, propriétaire,
Saint-Paul-des-Landes,
d'Hurillac,*

*Je vous prie de vouloir bien
me rendre en*

*à y faire une
visite spéciale.*

re Préfet,

*Je vous prie d'être
très respectueux.*

Saint-Paul-des-Landes

Monsieur Delcamp

et rendit, domicilié

de les raisons ci-dessus

son avis le passeport

le 30 juin mil neuf cent

naire,

[Signature]

Saint-Paul-des-Sandes, le 20 Juin 1923.

À Monsieur le Préfet du Cantal à Aurillac.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Delcamp Victor, propriétaire et rentier, demeurant à Saint-Paul-des-Sandes, canton (Sud) et arrondissement d'Aurillac, département du Cantal,

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour me rendre en Suisse afin de me permettre d'y faire une cure d'air et d'y suivre un régime spécial. Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signalement:
Nom Delcamp
Prénoms Victor
Profession propriétaire et rentier
Âge 60 ans
Taille 1 mètre 75 cent.^{mes}
Cheveux grisonnant
Front découvert
Sourcils gris
Yeux bleu
Nes aquilain
Bouche ordinaire
Barbe
Menton rond
Visage ovale
Ceint ordinaire
Signes particuliers:

AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune de Saint-Paul-des-Sandes soussigné, Vu la demande de Monsieur Delcamp Victor, âgé de 60 ans, propriétaire et rentier, domicilié à Saint-Paul-des-Sandes; certifie que les raisons ci-dessus invoquées sont exactes et qu'à son avis le passeport sollicité doit être délivré.

Fait à Saint-Paul-des-Sandes, le vingt juin mil neuf cent vingt-trois.

Le Maire,

